



COMMUNE DE MURATO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

Délibération
DL-2026-47Objet : **Élection des
délégués titulaires et
suppléants du conseil
municipal en vue de
l'élection des sénateurs
2026**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	14

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260605-DL-2026-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 12/06/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

PRESENTS (14) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, BORRAGINI Marie-Alizée, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANSILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Marie-Paule.

ABSENTS REPRESENTES (1) : MURATI Lucas représenté par FLORI Claude.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Madame BORRAGINI Marie-Alizée a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Conformément aux dispositions des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral, les conseils municipaux sont appelés à désigner les délégués et suppléants chargés de participer au collège électoral qui procédera à l'élection des sénateurs.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal. En application de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 288 du Code électoral, les délégués titulaires et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- **M. MURATI Joseph-Antoine** - **M. GIANSILY Yves**
- **M. FESSLER Charles** - **Mme BORRAGINI Marie-Alizée**

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré **14 (QUATORZE)** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les candidatures enregistrées

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°2B-2026-05-13-00007 du 13 mai 2026 fixant le nombre de délégués sénatoriaux et leurs suppléants par commune dans le département de la Haute-Corse ;

CONSIDERANT que les conseils municipaux doivent être réunis afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré

↳ **PROCEDE** à l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs 2026.

Election des 3 délégués titulaires :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	13
g. Majorité absolue	7

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Election 1^{er} ou 2nd tour	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
		MURATI Joseph-Antoine	1 ^{er} tour
FLORI Claude	1 ^{er} tour	13	Treize
GIANSILY Yves	1 ^{er} tour	13	Treize

Election des 3 délégués suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	15
g. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Election 1^{er} ou 2nd tour	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
		FLORI Céline	1 ^{er} tour
GNEPA Charlotte	1 ^{er} tour	15	Quinze
BORRAGINI Marie-Alizée	1 ^{er} tour	15	Quinze

- ✉ **PREND** acte de ces élections qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs ;
- ✉ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre aux services préfectoraux l'ensemble des documents relatifs à cette élection.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI



(Handwritten signature of Claude FLORI)